

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2026

Référence
D2026_05

Objet de la délibération
Vote des subventions accordées au titre de l'année 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

Date de la convocation
05/03/2026

Date d'affichage
06/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-six et le vendredi treize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie.
MM. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane.

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) : MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Anne-Claire DESFORGES

Objet de la délibération : Vote des subventions accordées au titre de l'année 2026

Madame le Maire présente les demandes de subvention à l'assemblée :

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil répartit les subventions comme suit :

- Pour l'ASELCO (Association sport et loisirs des communes de l'Outarvillois) compte 4 adhérents de notre commune : 200 €.
- Pour La Fondation du patrimoine : 600 €
- École primaire Notre-Dame : 50 €
- Jeunes Sapeurs-pompiers de Toury : 1 participant de la commune : 50 €
- Les Amis des Chats du Loiret : 200 €
- Autorise Madame le Maire à verser ces subventions aux associations désignées ci-dessus au titre de l'année 2026

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/03/2026
Le Maire

Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 045-214503252-20260313-D2026_05-DE

